

_____, le _____

(Monsieur/Madame prénom et nom)

Adresse ligne 1

Adresse ligne 2

Objet : Consentement à la transmission de renseignements personnels

Madame/Monsieur,

Le droit d'association est un droit reconnu au Québec par la Loi sur la Société d'habitation du Québec. Ainsi, s'il y a une association dans votre immeuble, vous êtes membre de cette association. S'il y a un comité consultatif de résidents (CCR) ou un comité de secteur dans votre office, ils vous représentent aussi.

Afin que votre association, CCR ou comité de secteur puisse entrer en contact avec vous pour vous représenter (consultation, invitation aux activités, aux assemblées), elle a besoin d'obtenir votre nom et vos coordonnées.

L'article 58.8 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, c. S-8) prévoit qu'un office doit, à la demande de l'association de locataires reconnue, du CCR ou du comité de secteur, lui transmettre les noms et les coordonnées des locataires qui habitent cet immeuble.

À cette fin, l'office doit obtenir préalablement l'accord des locataires concernés.

Puisque votre accord doit se faire sur une base volontaire, la présente lettre vise à obtenir cet accord.

Acceptez-vous que l'office transmette votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel (s'il y a lieu) pendant la durée de votre bail et à la demande de votre association de locataires reconnue, du CCR ou du comité de secteur de l'immeuble, afin de vous représenter, vous consulter ou vous inviter à des activités, des assemblées ou des élections?

À noter qu'une fois les informations transmises, c'est l'association de locataires, le CCR ou le comité de secteur qui doit prendre les mesures de sécurité propres à assurer la protection de vos renseignements personnels communiqués par l'office.

Révocation de l'accord

Ce consentement peut être retiré à tout moment. Si vous ne souhaitez plus que l'office communique vos coordonnées et que votre association de locataires, CCR ou comité de secteur utilise vos renseignements personnels, vous devez communiquer par écrit avec ces derniers et votre office d'habitation.

Votre association de locataires, CCR ou comité de secteur devront cesser d'utiliser vos coordonnées et les retirer de la liste qu'ils détiennent, conformément aux lois applicables si vous transmettez par écrit le retrait de votre consentement.

La transmission de vos nom et coordonnées par l'office se fait seulement à la demande de votre association de locataires, CCR ou comité de secteur, s'il y a lieu.

J'accepte

Je refuse

Signature

Signé à ____ le _____
Date

Merci de signer le formulaire et le retourner à **l'office d'habitation** :

Par la poste au : Office d'habitation X
Numéro, adresse
Ville (Québec) Code postal

Ou par courriel au : adresse@courriel.com